

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2016

Le 06 juin 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2016

Présents : Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MARRANT, MONTEREMAL MOSCA, PEYLIN
Mrs BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoirs : Mme GABASIO donne pouvoir à Mme MONTEREMAL, Mme SCOLARI donne pouvoir à Mme PEYLIN
M. ARMAND donne pouvoir à Mme MOSCA, M. BERENGER donne pouvoir à Mme MARRANT

Absent : Mme MALL, Mme MULLER

Le compte rendu de la séance du 9 mai 2016 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Patrick DAST - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 31/2016 : Achat case columbarium -THORIS Muriel

Décision 32/2016 : Renonciation DPU Vte Cts GINET / JANOWSKI Mathieu - RATAJSKI Cécile - Grand Champ C N°787

Décision 33/2016 : Renonciation DPU Vte VAN DAMME Jacques / BENIERE Arnaud - 3, Lot. Champ Blanchet - B 1340, 1366

Décision 34/2016 : Renonciation DPU Vte SAS Goron Promotion Négoce / PERRUCON Cédric - Les Gros A N° 563

Décision 35/2016 : Renonciation DPU Vte Mme PERRIN Rolande / RECORBET Camille - Le Plan Perrin C N°80

Décision 36/2016 : Mission de maîtrise d'œuvre - Isolation d'un demi-niveau du 1er étage de la Mairie

Décision 37/2016 : Contrat de location Madame CHOSEROT

Décision 38/2016 : Missions de contrôle technique et de sécurité et de protection de la santé - Isolation d'un demi-niveau du 1er étage de la Mairie

Décision 39/2016 : Contrat pour deux sorties scolaires en Chartreuse - Ecole élémentaire

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

Monsieur le Maire procède au tirage au sort du jury d'assises 2017. Il précise que ce tirage au sort se fait d'après les listes électorales des Communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin et St Etienne de Crossey. Un tirage préliminaire désigne la commune sur laquelle porte le premier tirage au sort. Cette opération est renouvelé autant de fois qu'il y a de jurés à désigner soit 4 jurés Ces personnes pourront être appelées à faire partie d'un jury d'assise au cours de l'année 2017.

St Aupre

275 DECHAUX Raymond

St Nicolas de Macherin

711 TIVOLLIER Georges

St Etienne de Crossey

845 GARGANI Alizée

St Nicolas de Macherin

95 BOURDERIAT Jean

Délibération N° 35/2016 :

**SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
ENFOUISSEMENT BT ROUTE DE VOIRON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans le tableau ci-dessous et intitulée St Etienne de Crossey – affaire n°15-071-383 – Enfouissement BT Route de Voiron

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	35 394 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	29 147 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI d'élève à :	318 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	5 575 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le conseil, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

1 Prend Acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	35 394 €
Financements externes :	29 147 €
Participation prévisionnelle	5 893 €
<i>(Frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

(Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50% puis solde)

5 575 €

Délibération N°36/2016 :

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE

Ghislaine PEYLIN, Adjointe au scolaire, présente le règlement intérieur pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

Après exposé des différents points de ce règlement,

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal par 19 voix,

DONNE un avis favorable

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Délibération N°32/2016

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE » A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération n°16-009 en date du 26 janvier 2016 et rendue exécutoire le 28 janvier 2016, relative à la création d'une compétence facultative de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en matière de lecture publique ;

Considérant que des réflexions sont conduites à l'échelle intercommunale en matière de compétences culturelles suite aux demandes de plusieurs communes convergeant vers le transfert d'équipements ou d'actions culturelles et suite à l'actualisation du projet de territoire ;

Considérant que ce projet de territoire adopté par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a défini un objectif général de politique culturelle, à savoir : renforcer l'attractivité du territoire, maintenir l'existant en cas de désengagement des communes de leur politique culturelle, et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture sur le territoire ;

Considérant que la construction d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale, et le transfert de la compétence « lecture publique » auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, participent à la mise en place d'objectifs ;

Par 10 voix pour et 9 abstentions

AUTORISE à compter de la date du transfert de compétence prononcé par arrêté du représentant de l'Etat, le transfert de la compétence « lecture publique » se définissant comme l'animation, la gestion et le développement d'un réseau de lecture publique ;

PREND ACTE que la Communauté d'agglomération sera substituée à la commune de plein droit à la date du transfert de compétence, dans toutes les délibérations et tous les actes afférents à l'exercice de la compétence « lecture publique »

ADMET que les modalités financières et matérielles de ce transfert feront l'objet de délibérations ultérieures.

Délibération N°33/2016

VIREMENT DE CREDIT N° 03/2016

Article 2051 opération 103 :

Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier reçu de la société Berger Levraut, portant sur l'arrêt au 31 décembre 2016 de la gamme W Magnus. Cette gamme sert actuellement à la gestion l'Etat Civil, des élections, des administrés et du recensement militaire pour notre commune.

Il est nécessaire d'installer sur les deux postes de l'accueil une licence ORACLE et de convertir les bases de données actuelles Magnus en E. Magnus, ainsi que de prévoir la formation des agents sur cette nouvelle licence.

L'ensemble de ces prestations a été chiffré à 1 576 € H.T soit 1 891,20 € TTC arrondis à 1892 € TTC.

Ces crédits complémentaires sont à prendre dans l'enveloppe des « dépenses imprévues » de la section de d'investissement du BP 2016 article 020.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2016 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2051-103	Licences		1 892,00
020	Dépenses imprévues	1 892,00	
Total section		1 892,00	1 892,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :Finances et sports:

Ce week end a eu lieu un tournoi pongiste et un tournoi de foot, Une foule importante a évolué dans le complexe sportif.

Monsieur Roudet signale que l'ACCA Crossey et l'ACCA Coublevie étudient une fusion des deux associations. Les adhérents de ces associations pourraient chasser sur les deux communes.

Une réunion aura lieu le 9 juin pour élaborer le planning du gymnase pour la prochaine saison.

Le camping ouvre ses portes le 11 juin. Des travaux seront réalisés pendant l'été avec les emplois saisonniers.

Le compromis de vente de la boulangerie a été signé.

Une CAO aura lieu le 13 juin pour l'ouverture des plis du marché « nettoyage de la mairie et de la Varlope »

Prochaine commission le 14 juin 2016.

Urbanisme :

Suite à une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) sur le tènement Rossignol, Monsieur Roudet explique qu'il s'agit uniquement de la partie occupée par l'entreprise Théma décors qui est en vente.

Madame Marrant déplore que la solution proposée pour le revêtement coloré du bâtiment SEMCODA ne soit pas retenue à savoir des plaques teintées dans la masse. Les murs sont recouverts d'enduit coloré, la couleur donne satisfaction à de nombreux Stéphanois. Les gardes corps sur la toiture du bâtiment sont obligatoires pour la sécurité des agents qui seraient amenés à travailler sur le toit.

Madame Marrant n'a pas validé la première phase du Schéma des eaux pluviales car il manque des éléments. Les Domaines sont venus estimer le bâtiment dit « maison Burriat ».

La commission Communale des Impôts se réunira le 1^{er} juillet.

Prochaine commission le 20 juin 2016.

Travaux :

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Julien Polat, Conseiller départemental, à propos du giratoire, entrée Est de la commune, les travaux sont programmés pour le premier trimestre 2017, des acquisitions foncières seront à prévoir et le Pays Voironnais fera, auparavant, des travaux sur le réseau d'eau potable.

Le coût des travaux pour l'amélioration du virage, route de Voiron, étant très élevé, la solution d'un radar pourrait être envisagée. L'aménagement du carrefour entre la RD 520 et la route du grand rocher au niveau de l'Etang Dauphin est toujours d'actualité.

Monsieur Boizard n'a pas de nouvelle de l'entreprise EVD pour la réfection des parkings de la place « fagot ».

Une première réunion a eu lieu pour les travaux d'isolation du 1^{er} étage de la Mairie côté associations. La consultation des entreprises pourrait se faire courant juillet et les travaux courant septembre.

Pour éviter que les voitures se garent sur les trottoirs, des potelets seront placés rue du Charrat devant l'auto-école et des plots de sécurité rue du Magnin.

Le 14 juin une réunion aura lieu avec ERDF et le SEDI pour le poste du Bourg qui est trop faible pour le branchement du bâtiment de la SEMCODA. Madame Marrant exprime son mécontentement car lors de l'étude du permis de construire, ERDF n'a pas signalé que le poste ne serait pas suffisant.

Monsieur Roudet explique aux élus que des travaux vont se faire au cimetière pour installer un ossuaire et un caveau provisoire, il demande aux élus si l'emplacement choisi à gauche de l'entrée principale dans l'ancien cimetière leur paraît judicieux. Les élus donnent un avis favorable à l'emplacement choisi.

Prochaine commission : le 30 juin 2016.

Vie du village

La commission a fait un bilan des spectacles de la saison culturelle environ 70 spectateurs en moyenne ont assisté aux différents spectacles proposés par la commune.

La rampe de lumière était installée dans la salle des fêtes pour le spectacle de la MPT qui a connu, comme chaque année, une forte participation.

Les élus se prononcent sur le nom de la nouvelle place : « place du puits partagé »

Les Estivales sont programmées pour le 3 juillet avec l'inauguration de cette place puis défilé avec une fanfare, apéritif et pique-nique partagé, un groupe folklorique viendra à partir de 14 h.

Prochaine commission : Echos de Crossey 14 juin 2016.

Saison culturelle 20 juin 2016

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin signale qu'un questionnaire sur les TAP sera distribué ainsi qu'un questionnaire sur le restaurant scolaire. Suite à ce dernier questionnaire, il est possible qu'en fonction des réponses obtenues, un composant du repas soit supprimé afin de limiter le gaspillage au restaurant scolaire.

Le Conseil d'Administration d'AEJ se réunira le 16 juin. L'assemblée générale de la crèche est reportée au mois d'octobre.

Le pot de départ à la retraite de Madame Claudine Pouyet, institutrice de maternelle, aura lieu le 23 juin à 18 h.

Monsieur le Maire et Madame Peylin distribueront les calechettes et les atlas pour les enfants entrant en 6^{ème} le 29 juin à 11 h.

Les conseils d'écoles de la maternelle et de l'élémentaire ont eu lieu ce jour. Les effectifs pour la rentrée 2016 restent stables : 86 enfants en maternelle et 160 en élémentaire. Aucune fermeture de classe n'est pour le moment prévue.

Madame Peylin rappelle que la fête des écoles organisée par le Sou des écoles aura lieu dans l'enceinte scolaire et qu'auparavant les enfants des écoles présenteront leurs danses dans le gymnase

Clôture de la séance à 22 h 50

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 4 JUILLET 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 13 juin 2016